

I. TITRE D'ACCES AU CYCLE D'ETUDES UNIVERSITAIRES DE L'INSCRIPTION

- Engagement** en Haute Ecole ou Promotion Sociale Supérieur en 2024-2025 :
 - Je suis enseignant dans une catégorie pédagogique qui aborde les matières liées à la didactique, à la pédagogie et à la formation à et par la pratique → possibilité de s'inscrire au Master de Spécialisation en formation d'Enseignants (MSFE) si répond aux conditions d'accès – voir A
 - Je suis enseignant dans une autre catégorie ou dans la catégorie pédagogique qui n'aborde pas ces matières ⇒ inscription au CAPAES – Voir B

(Joindre OBLIGATOIREMENT une attestation d'occupation délivrée par cet établissement)

- Pas d'engagement** en Haute Ecole ou Promotion Sociale Supérieur en 2024-2025 :
 - Possibilité de s'inscrire au Master de Spécialisation en formation d'Enseignants (MSFE) si répond aux conditions d'accès – voir A
 - Pas de possibilité de s'inscrire au CAPAES

A. Accès au Master de spécialisation en formation d'enseignants (Art. 48 du Décret RFIE)

*Veillez cocher la case correspondante et indiquer l'année d'obtention du diplôme ainsi que l'établissement qui a délivré le diplôme : **joindre obligatoirement le(s) diplôme(s)***

- Master en sciences de l'éducation** délivré en date du
par
- Master + AESS :**
Master délivré en date du.....
par.....
AESS délivré en date du.....
par.....
- Master à finalité didactique** délivré en date du.....
par.....

B. Accès au CAPAES

- Maître de formation pratique
- Maître-assistant
- Chargé de cours

II. ETUDES ANTERIEURES

A. Etudes secondaires supérieures :

Nom et adresse de l'établissement d'enseignement secondaire où vous avez terminé vos études :

.....
.....

Année d'obtention du diplôme d'enseignement secondaire supérieur :

Veillez cocher la case correspondante :

Titre d'enseignement secondaire supérieur délivré :

en Belgique par la Communauté : française flamande germanophone

à l'étranger : Pays :.....

Equivalence au CESS : oui non ⇒ Si oui, en quelle année ?

A.1. Titre d'enseignement secondaire supérieur en Communauté Française de Belgique (CFB)

Veillez cocher la case correspondante :

1. Enseignement secondaire de type 1 (Enseignement rénové)

a. Transition

- Humanités générales

- 111** Orientation enseignement de formation générale

Pour cette orientation, veuillez préciser le nombre d'heures/semaine pour les groupes de cours suivants (dernière année d'humanités générales) :

Latin/Grec :	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> h	Biologie :	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> h	} Nombre total d'heures de sciences : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> h
Informatique :	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> h	Chimie :	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> h	
Mathématique :	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> h	Physique :	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> h	
Sciences économiques et humaines :	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> h			
Langues étrangères :	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> h			

- Humanités technologiques

- 121** Technique de transition, TTR
 122 Artistique de transition, ATR

b. Qualification

- Humanités techniques

- 131** Technique de qualification, TQ
 132 Artistique de qualification, AQ
 133 CQ Technique
 134 CQ Artistique

- Humanités professionnelles

- 141** Enseignement professionnel + 7^{ème} année
 143 CQ Professionnel
 144 CE6P (fin de 6^{ème} secondaire professionnelle)

2. Enseignement secondaire de type 2 (Enseignement traditionnel)

- 150** Humanités anciennes : section latin-grec
 151 Humanités anciennes : section latin-math
 152 Humanités anciennes : section latin-sciences
 153 Humanités modernes : section scientifique A
 154 Humanités modernes : section scientifique B
 155 Humanités modernes : section économique
 156 Humanités modernes : section sciences humaines

3. Autre

- 199** Catégorie non connue en CFB

A.2. Titre d'enseignement secondaire supérieur hors Communauté Française de Belgique

- 201** Baccalauréat européen (délivré par les écoles européennes situées en Belgique ou à l'étranger)
- 202** Baccalauréat international
- 203** Autre titre d'enseignement secondaire supérieur (communauté flamande, communauté germanophone, baccalauréat français, baccalauréat étranger,...)
- 299** Catégorie non connue hors CFB

A.3. Pas de titre d'enseignement secondaire supérieur

- 999 Etudes secondaires supérieures non terminées**

B. Etudes supérieures

Année de la première inscription dans l'enseignement supérieur en Belgique ou à l'étranger : 1er millésime de l'année académique (exemple année académique 2023-2024 -> 2023)

Une copie du diplôme obtenu ou à défaut l'attestation de réussite

Année académique de début : -

Nom et adresse de l'établissement fréquenté :

.....
.....

Année académique de la dernière inscription : -

Intitulé du diplôme obtenu :

Année d'obtention du diplôme :

C. Titre pédagogique obtenu (le cas échéant)

- AESS (Agrégation de l'Enseignement Supérieur)
- AESI (Agrégation de l'Enseignement Inférieur)
- Certificat d'aptitudes pédagogiques (CAP)
- diplôme Instituteur/trice préscolaire
- diplôme Instituteur/trice primaire
- Certificat de cours normaux techniques moyens
- Le diplôme d'aptitude pédagogique
- Le diplôme du troisième degré de professeur d'éducation musicale décerné par le jury de la Communauté française

D. Justification des 5 dernières années

A remplir **obligatoirement**

!!! LE DOSSIER DE L'ÉTUDIANT DOIT IMPERATIVEMENT CONTENIR DES JUSTIFICATIFS RELATIFS AUX 10/5 DERNIERES ANNEES PRECEDANT SON INSCRIPTION PAR LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Une attestation officielle de scolarité (pour chaque année avec **mention d'échec ou de réussite**) ;
- Des relevés de notes pour chaque année mentionnant les crédits du programme annuel de l'étudiant et les crédits acquis ;
- Une attestation officielle d'emploi ;
- Une attestation officielle de chômage ;
- Une attestation officielle justifiant un séjour à l'étranger comprenant les dates de départ et de retour ;
- Une attestation officielle justifiant un état médical ;
- Ou tout autre document officiel justifiant le passé de l'étudiant.

A défaut et à titre exceptionnel, l'étudiant doit signer, en nos services, une déclaration sur l'honneur attestant, pour chaque année concernée, qu'il n'a pas suivi d'études supérieures (demander le document ad hoc)

Année académique	Justification - Activité	Résultat (réussite ou échec)
2023-2024		
2022-2023		
2021-2022		
2020-2021		
2019-2020		

!!! Toute déclaration incorrecte ou mensongère sera considérée comme une fraude à l'inscription, sanctionnée par la perte de la qualité d'étudiant régulièrement inscrit, ainsi que de tous les droits liés à cette qualité et des effets de droit liés à la réussite d'épreuves durant l'année académique ; sans remboursement des droits d'inscription, sans préjudice de la possibilité d'exclusion, susceptible d'entraîner le refus d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur pendant 3 ans.

